

L'hon. M. Pickersgill: Puis-je demander au premier ministre de donner l'assurance à la Chambre que, advenant une instance semblable à celle qui avait eu lieu dans cet autre cas, et qui n'avait rien à voir avec la loi sur l'immigration, puisqu'il s'agissait d'une action par voie d'*habeas corpus*, la personne mise en cause ne serait pas expulsée du pays en douce?

Le très hon. M. Diefenbaker: Cette affaire d'*habeas corpus* se rattachait à la loi sur l'immigration, et la demande avait été faite en vertu de cette loi. Si une action est entamée par voie d'*habeas corpus*, personne ne quittera le Canada, quelles que soient les circonstances.

L'hon. M. Pickersgill: Puis-je poser au premier ministre une autre question complémentaire? Le premier ministre sait-il que le ministre a dit précisément le contraire dans un télégramme adressé à l'avocat en question?

Le très hon. M. Diefenbaker: Par voie d'*habeas corpus*?

INTERPELLATION AU SUJET D'UNE REVISION
ÉVENTUELLE DE LA LOI AU COURS DE LA
PRÉSENTE SESSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L. B. Crestohl (Cartier): J'ai une autre question à poser au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Pourrait-il nous dire si la loi sur l'immigration sera révisée au cours de la présente session du Parlement?

L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Je ne suis pas en mesure de répondre dès maintenant à cette question. Le sujet est à l'étude depuis un certain temps, comme l'honorable député le sait, et les choses progressent.

L'ÉNERGIE

SAINT-JEAN (N.-B.)—SIGNATURE D'UN ACCORD
AU SUJET DE LA CENTRALE THERMIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H.-J. Robichaud (Gloucester): Puis-je poser une question au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales? Étant donné que l'aménagement de la centrale thermique de Saint-Jean-Est est déjà assez avancé, le ministre dirait-il à la Chambre si, après deux longues années de négociations, il y a eu enfin signature d'un accord concret entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial au sujet du financement de cette entreprise?

L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, la réponse est non.

M. Robichaud: Puis-je poser une question complémentaire? Vu la déplorable réponse qu'il vient de nous donner, le ministre nous précisera-t-il au moins pourquoi la signature de cet accord se fait attendre si longtemps, et s'il finira jamais par être signé?

Des voix: Règlement!

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

MONCTON—MISE À PIED ÉVENTUELLE D'HOMMES
AUX ATELIERS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H.-J. Michaud (Kent, N.-B.): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Le ministre a-t-il reçu un télégramme du maire de la ville de Moncton protestant contre la mise à pied éventuelle de plus de 100 hommes aux ateliers du National-Canadien? Dans le cas de l'affirmative, quelle mesure le ministre se propose-t-il de prendre?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Je n'ai reçu aucun télégramme du genre, mais il se peut qu'un tel télégramme soit présentement à mon bureau. Je pense que je ne saurais mieux répondre à la question de l'honorable député qu'en lui citant la réponse publiée dans les journaux du matin par la *Presse canadienne*.

Le vice-président du National-Canadien, M. W. T. Wilson, disait ce matin que les changements qui se produisent dans les effectifs du chemin de fer n'ont rien d'inusité.

"Les réductions en cours, a dit M. Wilson, font partie des opérations normales d'adaptation de l'effectif aux exigences diverses du travail à accomplir."

Puis il a ajouté:

D'une manière générale, l'emploi dans les chemins de fer augmente et fléchit selon la quantité de travail qui résulte de facteurs tels que les besoins saisonniers, les conditions atmosphériques et la tâche qui est nécessaire pour garder le matériel roulant en état de faire face au trafic."

Il a dit qu'aucune direction ne reste insensible aux malaises que suscitent les mises à pied. "A moins que l'on ne maîtrise les frais d'exploitation, la position de la compagnie vis-à-vis de la concurrence sera mise en danger et en même temps les moyens d'existence de tous ses employés."

Il a ajouté que le National-Canadien fait tout son possible pour procurer d'autres emplois à ses employés.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Puis-je poser une question complémentaire? Selon la déclaration, la mise à pied de 600 hommes ne présente aucun caractère inhabituel. Le ministre est-il de cet avis?

L'hon. M. Hees: Il n'y a rien d'inhabituel à ce que les effectifs ouvriers du National Canadien fluctuent, et l'ancien ministre le sait très bien.